

## ATTESTATION

**Objet : Attestation relative à l'absence de solution alternative – Demande de dérogation espèces protégées pour la destruction de cinq nids d'hirondelles de fenêtre dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire publique de Florac**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire publique de Florac, je soussigné, Bernard DURAND, Maire de la commune de Florac Trois Rivières, atteste sur l'honneur que la dépose de cinq nids d'hirondelles de fenêtre est rendue indispensable par la réalisation des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des façades.

Après étude des différentes possibilités techniques, la commune confirme qu'aucune solution alternative satisfaisante ne permet de conserver ces nids tout en assurant la réalisation des travaux d'ITE, lesquels sont nécessaires pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique du bâtiment et garantir sa pérennité.

En conséquence, la demande de dérogation relative à la destruction de ces cinq nids constitue la seule solution compatible avec la mise en œuvre du projet de réhabilitation.

La commune s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions et les mesures qui seront fixées dans le cadre de l'autorisation sollicitée.

Fait à Florac Trois Rivières, le 27 juillet 2026.

Bernard DURAND  
Maire de FLORAC TROIS RIVIÈRES



Pour le Maire et par  
délégation, le 1<sup>er</sup>  
adjoint  
Serge GRASSET